

**Avis d'entrée en vigueur  
du Règlement 1181-21**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 20 décembre 2021, 19 h, le règlement suivant :

**Règlement 1181-21 concernant l'accommodement et la transition  
pour les unités d'entreposage mobiles déjà utilisées comme bâtiment  
secondaire et abrogeant le Règlement 1153-20**

Le Règlement 1181-21 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 21<sup>e</sup> jour de décembre 2021

Céline LeBlanc  
Greffière